

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 octobre 2006

CP 06/10-02

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS Divers dossiers

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen six demandes de garanties d'emprunts présentées par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à l'acquisition et l'amélioration de logements.

I - Résidence les Couventines à Auvillar

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 3 logements, résidence les Couventines à Auvillar.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 430 186 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS	211 586 €
* Subvention Etat	6 600 €
* Subventions recherchées	212 000 €
Total	430 186 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 211 586 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant	211 586 €
Montant garanti	105 793 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	35 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 105 793 €, soit 50 % d'un montant global de 211 586 € sous réserve que la Communauté de Communes des Deux Rives se porte garante par délibération à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

II – 3781, route de la Vitarelle à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 2 logements, 3781 route de la Vitarelle à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 110 000 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI Foncier	69 191 €
* Prêt PLAI Travaux	26 999 €
* Subvention Etat	10 000 €
* Subvention Conseil Général (1)	3 810 €
Total	110 000 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 96 190 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* PLAI Foncier	
Montant	69 191,00 €
Montant garanti	27 676,40 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Périodicité des échéances	annuelle

* PLAI Travaux	
Montant	26 999,00 €
Montant garanti	10 799,60 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 38 476 € soit 40 % d'un montant global de 96 190 € sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

III – 1220, route de la Vitarelle à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 2 logements, 1220 route de la Vitarelle à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 256 000 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS Foncier	178 601 €
* Prêt PLUS Travaux	65 379 €
* Subvention Etat	4 400 €
* Subvention Conseil Général (1)	7 620 €
Total	256 000 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 243 980 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* PLUS Foncier	
Montant	178 601,00 €
Montant garanti	71 440,40 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

* PLUS Travaux	
Montant	65 379,00 €
Montant garanti	26 151,60 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 97 592 €, soit 40 % d'un montant global de 243 980 € sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

IV – Cité de la Galineste à Corbarieu

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 23 cité de la Galineste à Corbarieu.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 163 400 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS Foncier	143 664 €
* Prêt PLUS Travaux	13 726 €
* Subvention Etat	2 200 €
* Subvention Conseil Général (1)	3 810 €
Total	163 400 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 157 390 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* PLUS Foncier	
Montant	143 664,00 €
Montant garanti	57 465,60 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

* PLUS Travaux	
Montant	13 726,00 €
Montant garanti	5 490,40 €
Taux d'intérêt actuariel	3,75%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 62 956 € soit 40 % d'un montant global de 157 390 € sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

V – Rue Jean Moulin à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 80 rue Jean Moulin à Montauban. Elle est réalisée dans le cadre de l'ANRU.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 172 719 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI Foncier	85 043 €
* Prêt PLAI Travaux	43 448 €
* Subvention Etat ANRU	44 228 €
Total	172 719 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 128 491 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* PLAI Foncier	
Montant	85 043,00 €
Montant garanti	34 017,20 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Périodicité des échéances	annuelle

* PLAI Travaux	
Montant	43 448,00 €
Montant garanti	17 379,20 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 51 396,40 € soit 40 % d'un montant global de 128 491 € sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

VI – Route de Fonneuve à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 712 route de Fonneuve à Montauban. Elle est réalisée dans le cadre de l'ANRU.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 171 423 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI Foncier	111 372 €
* Prêt PLAI Travaux	21 870 €
* Subvention Etat ANRU	38 181 €
Total	171 423 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 133 242 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* PLAI Foncier	
Montant	111 372,00 €
Montant garanti	44 548,80 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Périodicité des échéances	annuelle

* PLAI Travaux	
Montant	21 870,00 €
Montant garanti	8 748,00 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 53 296,80 € soit 40 % d'un montant global de 133 242 € sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 octobre 2006

CP 06/10-02

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
Divers dossiers**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la société Tarn-et-Garonne Habitat :

Acquisition et amélioration de 3 logements, résidence les Couventines à Auvillar :

- La garantie du département à hauteur de 50 % soit 105 793 € pour un prêt PLUS d'un montant de 211 586 € sur une durée de 35 ans au taux de 3,75 % contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Précise que la garantie est accordée sous réserve que la Communauté de Communes des Deux Rives se porte garante par délibération à hauteur des 50 % restants ;

Acquisition et amélioration de 2 logements, 3781 route de la Vitarelle à Montauban :

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 38 476 € pour deux prêts, l'un de type PLAI Foncier d'un montant de 69 191 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,25 %, l'autre de type PLAI Travaux d'un montant de 26 999 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,25 %, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Précise que la garantie est accordée sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur des 60 % restants ;

Acquisition et amélioration de 2 logements, 1220 route de la Vitarelle à Montauban :

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 97 592 € pour deux prêts, l'un de type PLUS Foncier d'un montant de 178 601 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,75 %, l'autre de type PLUS Travaux d'un montant de 65 379 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,75 %, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Précise que la garantie est accordée sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur des 60 % restants ;

Acquisition et amélioration d'un logement, 23 cité de la Galineste à Corbarieu ;

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 62 956 € pour deux prêts, l'un de type PLUS Foncier d'un montant de 143 664 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,75 %, l'autre de type PLUS Travaux d'un montant de 13 726 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,75 %, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Précise que la garantie est accordée sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur des 60 % restants ;

Acquisition et amélioration d'un logement, 80 rue Jean Moulin à Montauban, opération réalisée dans le cadre de l'ANRU :

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 51 396,40 € pour deux prêts, l'un de type PLAI Foncier d'un montant de 85 043 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,25 %, l'autre de type PLAI Travaux d'un montant de 43 448 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,25 %, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- Précise que la garantie est accordée sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur des 60 % restants ;

Acquisition et amélioration d'un logement, 712 route de Fonneuve à Montauban, opération réalisée dans le cadre de l'ANRU :

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 53 296,80 € pour deux prêts, l'un de type PLAI Foncier d'un montant de 111 372 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,25 %, l'autre de type PLAI Travaux d'un montant de 21 870 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,25 %, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
 - Précise que la garantie est accordée sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur des 60 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,